## Immigration—Loi

Je me suis entretenu officieusement avec des fonctionnaires du bureau de l'assurance-chômage de ma circonscription et j'ai noté quelques suggestions très intéressantes qu'ils ont faites. C'est eux qui appliquent la loi et ses règlements quotidiennement et ils ont bien des bonnes idées. J'ai aussi eu des entretiens avec des syndiqués et d'autres personnes qui font partie de conseils d'arbitrage, qui savent aussi qu'elles améliorations pourraient être apportées aux règlements et à l'ensemble du système.

# M. Blackburn: Mais ils ont peur de parler.

M. Symes: Comme mon ami de Brant (M. Blackburn) le dit, ces gens ont souvent peur de faire des suggestions qui risquent d'être interprétés par leurs supérieurs comme des critiques du système. Par conséquent, il me semble que si ces conseils consultatifs fonctionnaient correctement, ceux qui ne sont pas directement touchés par le régime auraient l'occasion de faire connaître leur point de vue à la Commission d'assurance-chômage. De cette manière, il est à espérer que nous pourrions aplanir certaines difficultés et appliquer la loi sans défavoriser ni pénaliser personne. Le but des lois n'est sûrement pas de pénaliser ni de désavantager ceux qui en sont les bénéficiaires, mais plutôt de leur faciliter l'accès à leurs avantages. En acceptant ces deux amendements la Chambre ferait du progrès en ce sens.

J'aimerais que le ministre dise à la Chambre, soit maintenant soit plus tard au cours du débat, comment seront nommés les membres de ces comités consultatifs. Je crains que, bien souvent, les membres de ces divers comités nommés par le gouvernement ne soient...

### M. Rodriguez: Des laquais libéraux.

M. Symes: Mon ami de Nickel belt (M. Rodriguez) parle de «laquais libéraux», mais je serai un peu plus charitable et dirai que ces titulaires ne sont pas toujours aussi représentatifs qu'on le souhaiterait. J'aimerais savoir qui nomme les membres de ces conseils consultatifs et en fonction de quels critères. Ces personnes viennent-elles d'un groupe intéressé ayant quelque chose à voir avec l'assurance-chômage, tels que des employeurs ou des syndicalistes, ou s'agit-il d'ex-bureaucrates à la retraite? Ces comités consultatifs sont-ils vraiment représentatifs ou s'agit-il—oserai-je utiliser ce mot—de nominations politiques?

#### M. Blackburn: Osez!

M. Symes: Possèdent-ils une certaine expérience dans le domaine de l'assurance-chômage ou dans celui de l'emploi en général? J'ose l'espérer. J'aimerais beaucoup savoir comment on procède pour le recrutement. Il y aurait peut-être quelques améliorations à apporter à ce niveau.

En bref, monsieur l'Orateur, je cautionne l'objet principal de ces deux motions. Elles obligent le gouvernement à dévoiler ses activités et elles essaient d'apporter certaines améliorations. Cela irait encore mieux si les critères de sélection des membres de ces comités consultatifs étaient moins restrictifs. Je ne suis pas méfiant de nature, mais étant donné les nominations que les libéraux ont faites, je crains que les pistons politiques ne jouent une fois de plus dans ce cas. Le ministre pourrait-il

donner quelques éclaircissements à la Chambre à propos du choix des membres.

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement les réflexions qui ont été faites au sujet des motions nos 2 et 3 et j'aimerais rappeler à la Chambre qu'il s'agit en l'occurrence de former un conseil consultatif qui sera au service du ministre. Je le répète, étant donné que l'on m'a confié le portefeuille de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, lorsque j'ai passé le bill en revue devant les membres du comité, j'ai posé toutes les questions possibles et imaginables. Après avoir étudié la question sous tous les angles, j'en ai conclu que la création d'un tel conseil s'impose. C'est d'ailleurs pour cela que cette disposition n'a pas été supprimée du bill. Je voulais que ce comité ne soit pas une simple façade.

#### • (1240)

Je voulais que le comité puisse consulter le ministre et accéder aux renseignements qui sont disponibles au ministère, étant donné la restriction qui pourrait inquièter le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), notamment que des droits individuels doivent être protégés, que les renseignements du ministère peuvent être très compromettants pour certaines personnes.

Si tous ces renseignements étaient mis à la disposition du conseil et rendus publics par la suite, le fait que nous aurions à déposer tous les rapports limiterait le genre de renseignements qui seraient communiqués par le ministère. Je m'inquiéterais de devoir déposer tous les rapports. Cependant, comme je l'ai dit à l'étape du comité, j'ai lu un grand nombre de rapports par le passé et j'ai trouvé que la plupart je crois que les présidents des deux conseils en conviendront-ne renferment aucun renseignement délicat ou confidentiel et je devrais déposer bon nombre de ceux qui me seraient remis. Mais lorsque je demande un renseignement, je ne veux pas d'une version diluée de l'opinion du conseil, sous prétexte que celui-ci sait que les renseignements en question vont être automatiquement rendus publics. Je veux avoir les renseignements tels quels, je veux des renseignements qui pouvent servir directement au ministère et à la personne que nous voulons aider. C'est pour cela, et pour cela seulement, que j'hésite à accepter la motion nº 2 présentée par le député de Hamilton-Ouest.

Je n'ai aucune réticence vis-à-vis de la deuxième motion. Je ne m'y oppose pas et le gouvernement est prêt à l'accepter. Mais je tiens cependant à dire qu'elle me semble quelque peu superflue. Lorsque le député a présenté sa motion, il a luimême dit qu'il savait que le conseil se réunissait plus d'une fois par an et qu'il s'était assuré qu'il tenait un compte rendu de ses réunions. Je n'ai donc rien à reprocher à cette motion, si ce n'est qu'elle m'apparaît tout à fait superflue. Le député a pris une certaine licence poétique lorsqu'il a dit que j'avais volontiers accepter la motion au comité. C'est là un emploi abusif du mot «volontiers». J'ai accepté la motion, tout en disant qu'elle me semblait superflue, mais pour faire preuve d'esprit de collaboration, comme nous essayons de le faire de ce côté-ci, je ne m'y suis pas opposé.